

COUPE DE FRANCE MINIME 2018

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 La FFSA organise une Coupe de France en catégorie Minime.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. La Coupe de France Minime se déroulera les :

21 et 22 juillet	Soucy (89)	ASK Sens
-------------------------	-------------------	-----------------

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

1.3.2. L'installation dans le paddock, le contrôle administratif et le contrôle des extincteurs auront lieu le jeudi à 14 heures et se termineront le vendredi à 9 heures. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock. Chaque pilote devra avoir un extincteur et le placer sous l'auvent de la structure de manière visible et accessible.

1.3.3. La manifestation débutera officiellement le vendredi à 08h00 avec les essais libres officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner le jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi, selon des horaires définis par l'opérateur.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

La "Coupe de France Minime" sera ouverte à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" (NCCMK), délivrée par la FFSA, en cours de validité dans sa catégorie pour **2018** et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale étrangère, en cours de validité pour **2018**, délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Un maximum de 90 pilotes sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler la Coupe de France, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

3.2.2. La "Coupe de France Minime" est réservée aux pilotes âgés de 7 à 11 ans (âgés de 7 ans minimum, âge révolu et titulaire d'un Volant d'Or ou d'Argent délivré par une EFK ou âgés de 8 ans minimum, âge révolu et test de roulage à l'appui, âgés de 11 ans : atteignant l'âge de 11 ans en **2018**).

3.3. INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE MINIME

3.3.1. Tout pilote désirant participer à la Coupe de France devra s'inscrire par internet, sur le site des Championnats et Coupes de France www.ffsa-karting.org, possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. Le montant de l'inscription à la Coupe de France **2018** est fixé à **90 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée **dans** les 15 jours précédant l'épreuve et verra son montant majoré de 28 €. La demande

d'inscription devra être validée par le Président de la CRK du pilote.

- 3.3.2. Le montant des droits d'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et l'emplacement paddock.
Seule l'aire de stationnement, le droit de piste de la journée du jeudi et la location du transpondeur pourront être facturés par l'organisateur.
- 3.3.3 En cas de non-participation, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie *Minime*.

4.1.2. Moteur : Gazelle (lame)

Chaque pilote devra disposer d'un châssis et d'un moteur lame « Gazelle » qui sera plombé au cours de l'épreuve.

La FFSA se réserve la possibilité d'effectuer des substitutions de moteurs au cours de l'épreuve.

En cas de casse avérée et constatée par un Commissaire Technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2. Pneumatiques

- 4.2.2.1 Chaque pilote disposera par épreuve de 8 pneus slick répartis comme suit :

- Essais libres et les warm up : 2 avant - 2 arrière apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2014/2016 ou 2017/2019) ou achetés sur place auprès de manufacturier.

- Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 2 avant – 2 arrière (tirés au sort), offerts par le manufacturier, fournisseur de la catégorie. Obligation d'utiliser un deuxième jeu de jantes pour les warm-up.

En cas de crevaison, le concurrent pourra remplacer le pneumatique défectueux après accord du Délégué Technique FFSA, le pneumatique de remplacement sera pris parmi les pneus enregistrés, utilisés dans les pneus des essais libres.

- 4.2.2.2. Les 4 pneus des essais libres et des warm up seront contrôlés avant chaque départ de séance.

Les 4 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort en parc d'assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ. Ils seront fournis gratuitement par le manufacturier fournisseur de la catégorie.

- 4.2.2.4. L'utilisation de pneumatiques pluie ou de pneumatiques slick retaillés est interdite.

4.3. NUMEROS DE COURSE

- 4.3.1. La FFSA attribuera à chaque pilote un numéro de course.

- 4.3.2. Les plaques numéros seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA.
Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

4.4. MECANICIENS ET ASSISTANCE

- 4.4.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.
Lors des courses, une aide extérieure pourra être apportée, par une personne habilitée, aux pilotes afin qu'ils puissent être mis en sécurité ou repartir (avec application de pénalité).

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant à la "Coupe de France Minime" devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.
En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1. Essais libres officiels

Les essais libres officiels se dérouleront le vendredi et le samedi matin par séances de 10 minutes et de 30 pilotes maximum.

- 7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.
La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiels est obligatoire, sous peine d'une amende 100 €.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs (concurrents-conducteurs) est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes de 15 pilotes maximum. Chaque groupe effectuera une séance de 7 minutes.
Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort.

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en X séries comprenant entre 12 et **18** pilotes réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A 1 ^{er} chrono 9 ^{ème} chrono	SERIE B 2 ^{ème} chrono 10 ^{ème} chrono	SERIE C 3 ^{ème} chrono 11 ^{ème} chrono	SERIE D 4 ^{ème} chrono 12 ^{ème} chrono
SERIE E 5 ^{ème} chrono 13 ^{ème} chrono	SERIE F 6 ^{ème} chrono 14 ^{ème} chrono	SERIE G 7 ^{ème} chrono 15 ^{ème} chrono	SERIE H 8 ^{ème} chrono 16 ^{ème} chrono

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal à 30 pilotes, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur à 30 pilotes, un certain nombre de séries comprenant 12 à **18** pilotes seront créées, A, B, C, etc.

7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; B contre C ; etc...

Les manches qualificatives se disputeront sur 10 km par temps sec et sur 7 km par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. Phases finales

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. Les 30 premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales

Les phases finales se dérouleront de la façon suivante :

- une pré-finale de 12 km minimum par temps sec et de 10 km par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue des manches qualificatives,
- une finale de 15 km minimum par temps sec et de 12 km par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de la Coupe de France et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une Coupe de la CRK ou une Coupe de la Ville.

Cette Coupe sera organisée si un minimum de 15 pilotes y participent (maximum 30 participants) et se déroulera sur une seule course de 10 km par temps sec et de 7 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

7.3.5. Course par temps de pluie déclarée par la Direction de Course

Lorsque la Direction de Course déclarera qu'il s'agit d'une course par temps de pluie, les courses se dérouleront sur les distances spécifiques prévues par temps de pluie.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. DOTATION

A l'issue de la finale, les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

Le vainqueur de la Coupe de France Minime sera invité à la remise des prix de la FFSA.

Le vainqueur de la Coupe de France Minime sera invité à la lame International Final.

Un moteur **Gazelle lamé FFSA** fourni par le motoriste sera remis au gagnant du tirage au sort FFSA.

10.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du Protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du motoriste fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.